

Procès-verbal d'élection commission de prévoyance de l'entreprise

Commission de prévoyance de l'entreprise

Numéro d'affiliation : / Nom entreprise:

I. Remarque

Au moins un représentant des salariés et un représentant de l'employeur doivent être élus (sauf pour les entreprises ne comptant qu'un seul assuré). Un nombre égal de représentants des salariés et des employeurs doivent être désignés. Le président doit être membre de la commission de prévoyance,

II. Représentants des employeurs

L'employeur a désigné les représentants de l'employeur suivants :

1. Nom : Prénom : Fonction :
Adresse (privée) : Signature :
2. Nom : Prénom : Fonction :
Adresse (privée) : Signature :
3. Nom : Prénom : Fonction :
Adresse (privée) : Signature :

III. Représentants des salariés

Le personnel a désigné parmi ses membres les représentants des salariés suivants ::

1. Nom : Prénom : Fonction :
Signature :
2. Nom : Prénom : Fonction :
Signature :
3. Nom : Prénom : Fonction :
Signature :

III. Président

Lors de sa réunion constitutive du, la commission de prévoyance d'entreprise a élu le membre de la commission suivant comme président pour une durée de ... ans :

Nom : Prénom : signature :

Lieu, date :